

Le logement solidaire, un dispositif gagnant-gagnant.

26 avr, 2017 J.J.A la Une, [Saint Dié & son canton](#), [Société](#)

Le CLLAJ – Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes – est une association qui oeuvre depuis 1991 à accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans toutes les questions sur l'accès et le maintien dans le logement. Depuis 2013, le CLLAJ porte la plateforme Loj'Toît, initiée par le Conseil Régional de Lorraine, un dispositif d'accompagnement visant à faciliter l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle sur le territoire.



Il permet aux jeunes en mobilité d'être accompagnés dans leur recherche d'un logement adapté au plus près de leur lieu de formation ou de leur emploi, et d'être guidés dans la mobilisation des aides existantes, orientés vers les partenaires du logement.

Dans ce cadre, Loj'Toît tente d'encourager la diversification des types de logement, en réalisant la promotion de nouvelles formes d'habitat, tels que le logement chez l'habitant... L'objectif étant que chaque jeune puisse se loger afin d'accéder à son stage, son emploi ou son centre de formation, et ce à moindre coût.

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle, le CLLAJ développe le concept de « Logement solidaire » sur la Grande Déodatie.

D'abord inspiré du principe du logement intergénérationnel, le logement solidaire s'adresse à toute personne possédant une chambre libre et désireuse de donner un coup de pouce à un jeune en formation. Encadré par une convention d'hébergement et une charte, qui fixe certaines conditions entre l'hébergeur et l'hébergé, il peut également concerner des familles qui auraient l'envie d'accueillir quelques semaines ou quelques mois un jeune à leur domicile pour l'aider à suivre son cursus de formation.

Il s'agit donc de faire le lien entre des personnes disposant d'une chambre libre à leur domicile et pouvant accueillir en semaine et de manière temporaire des étudiants ou des jeunes, en formation en recherche d'une solution logement proche de leur école, centre de formation...



La cohabitation se passe pour le mieux entre Louise et Anne.

C'est par exemple le cas de Louise Colomb. Originaire de la Loire, la jeune femme est actuellement en apprentissage à l'ONF pour une durée de 3 ans, dans le cadre de sa formation d'ingénieur forestier. Une formation qu'elle suit en Région Parisienne, à Massy, en alternance avec son stage d'apprentissage dans les forêts vosgiennes. Pour la modique somme de 100 euros mensuels, elle loge depuis le 2 novembre dernier à Saint-Michel-sur-Meurthe, dans la grande ferme rénovée

d'Anne Veyssière. Educatrice spécialisée dans une structure déodatienne, cette dernière souhaitait faire profiter un – ou une – jeune étudiant(e) de sa grande maison, « car j'aurais aimé qu'un tel dispositif ait existé lorsque mes enfants faisaient leurs études. Grâce au logement solidaire, ma grande maison permet d'aider une jeune étudiant tout en étant davantage habitée, car je ne suis pas souvent chez moi ». Et leur cohabitation fonctionne plutôt bien, voire très bien même. Preuve en sont la complicité et la relation de confiance qui se sont rapidement développées entre les 2 femmes. « A la base je cherchais à louer un appartement à Saint-Dié-des-Vosges, mais je paye déjà un logement à Paris donc c'était compliqué financièrement. C'est par Internet que j'ai connu ce dispositif de logement solidaire. Cela se passe très bien, j'ai l'impression d'être dans une colocation » explique Louise.

Et Myriam Elmsader, chargée de développement Loj'Toît en Déodatie, de préciser que « les binômes accueillant/hébergé sont constitués après candidature, et chacun est libre d'accepter ou de refuser le contrat avant de le signer. Après la première rencontre, un délai de réflexion est laissé à l'accueillant afin qu'il puisse prendre le temps de décider s'il souhaite accueillir le jeune. Puis un suivi régulier est réalisé par le CLLAJ, qui se tient disponible en cas de besoin. Le logement solidaire n'est pas prévu pour héberger durablement un jeune, la convention prévoit une date de fin car il s'agit bien d'un hébergement temporaire, en fonction de la durée de son stage ou de sa formation. Si la convention et les conditions d'hébergement ne sont pas respectées, l'hébergement peut se stopper à tout moment à la demande de l'hébergeant. Au total sur l'année 2016, 6 étudiants ont été accueillis dans le cadre du logement solidaire. Certaines demandes n'ont pas pu aboutir faute d'accueillants volontaires. Des nouvelles demandes arrivent régulièrement et nous recherchons actuellement des accueillants volontaires sur Saint-Dié-des-Vosges même ».

Les personnes souhaitant devenir accueillants sont invitées à se rendre sur <http://www.cllajdeodatie.fr/Logement%20solidaire.htm>

J.J.